



07/2022

Rouget

Maladie infectieuse du porc, généralement sporadique, de forme aiguë ou chronique, causée par *Erysipelothrix rhusiopathiae* et provoquant des pertes économiques importantes dans de nombreux pays. Zoonose.

1 Espèces touchées

Essentiellement le porc, mais aussi le mouton, les oiseaux, rarement le chien, le cheval, le bovin ; également de nombreux mammifères sauvages et des animaux aquatiques (poissons, mammifères marins). L'être humain est également réceptif.

2 Agent infectieux

Erysipelothrix rhusiopathiae. Bactérie Gram-positif, non sporulante et non mobile, anaérobie facultative et ubiquitaire. Il existe 26 sérovars différents décrits. Les sérovars 1 et 2 sont les plus fréquents et les plus importants et sont tous deux subdivisés en 2 types (1a, 1b, 2a et 2b). Lors d'une infection, il y a stimulation de l'immunité humorale et cellulaire. L'immunité croisée entre les différents sérotypes est limitée. La ténacité de *E. rhusiopathiae* est très forte ; il survit dans les aliments d'origine animale ayant subi des processus de salaison, de saumurage et de fumage pendant 1 à 3 mois. Dans les farines animales, il survit des années, dans l'environnement contaminé pendant plusieurs mois, en particulier si les sols sont alcalins, la température basse et l'humidité élevée. Un traitement à 55°C pendant 15 minutes est nécessaire pour l'éliminer.

3 Clinique/Pathologie

Chez le porc : les sérovars 1 et 2 sont responsables des infections les plus fréquentes. Le tableau clinique de l'infection dépend de la virulence de l'agent infectieux et de l'immunocompétence de l'hôte. Il existe trois formes cliniques principales : suraiguë, aiguë et chronique (formes localisées). Elles peuvent apparaître simultanément. L'évolution de la maladie varie selon la virulence de la souche et la réceptivité de l'animal.

Forme suraiguë : septicémie accompagnée de symptômes généraux tels que forte fièvre ; les animaux peuvent mourir en quelques heures. La septicémie progresse rapidement ; on observe alors typiquement une cyanose importante au niveau des zones de peau fine, par ex. à la base des oreilles. Cette forme s'observe surtout de manière sporadique chez les jeunes verrats et chez les truies suite au stress de la mise bas.

Forme aiguë : causée par des souches moins virulentes ou en l'absence d'un traitement symptomatique adéquat de la forme suraiguë. Les animaux présentent, après 24 à 48 heures, des lésions cutanées caractéristiques sous forme de plaques d'urticaire carrées, rouges et de formes variées, localisées essentiellement aux oreilles, au groin, au cou et sur le ventre. Dans les cas très graves, couleur rouge foncé diffuse avec nécroses des oreilles, de la queue et des extrémités. Sans traitement, le pronostic est défavorable, les animaux meurent. Dans la forme plus bénigne, apparition de plaques rouges, en forme de brique, sur les flancs et le dos ; la guérison survient après l'apparition de ces symptômes. Complications possibles : arthrite aiguë, avortement consécutif à la septicémie.

Forme chronique : caractérisée par une arthrite, surtout au niveau du jarret ; forme endémique la plus fréquente chez les verrats et les porcelets ; elle peut se manifester également par une endocardite avec des dépôts en forme de chou-fleur sur les valvules auriculo-ventriculaires (*Endocarditis valvularis verruculosa*).

Chez les moutons : chez les agneaux, septicémie et polyarthrite après la coupe de la queue, la castration ou une infection ombilicale. Boiterie chez les moutons adultes.

Chez les oiseaux : septicémie, endocardite, arthrite chez les dindes, les oies, les canards et (rarement), chez les poules.

Chez l'être humain : l'agent infectieux s'introduit dans l'organisme lors du contact avec des animaux infectés ou avec des carcasses, des déchets, des poissons ou crustacés contaminés. Infection localisée principalement aux mains et aux doigts avec lésion cutanée érythémateuse et œdémateuse et coloration violette autour de la blessure. On observe fréquemment une inflammation des articulations du doigt ; fortes démangeaisons. L'évolution est généralement bénigne et la personne guérit en 2 à 4 semaines. Il existe aussi des cas rares de forme généralisée avec septicémie et endocardite et parfois issue fatale chez les personnes immunosupprimées.

4 Répartition géographique

Mondiale.

5 Épidémiologie

De nombreuses espèces animales hébergent *E. rhusiopathiae*. Le porc semble être le réservoir principal ; *E. rhusiopathiae* peut être isolé chez 20 à 50 % des porcs en bonne santé, dans les amygdales et/ou dans les organes lymphatiques du tractus gastro-intestinal (souches apathogènes). Les porcs porteurs du rouget contaminent l'environnement en excréant l'agent pathogène dans les fèces, l'urine et les sécrétions. *E. rhusiopathiae* peut survivre longtemps hors de l'hôte animal, que ce soit dans le sol ou dans les denrées alimentaires d'origine animale, contribuant ainsi à sa dissémination. Les animaux s'infectent par voie orale ou par des lésions cutanées. L'être humain est relativement résistant à l'infection et contracte la maladie lors de la manipulation d'animaux ou de produits d'origine animale infectés. Il s'agit principalement de personnes exposées professionnellement qui s'infectent via des blessures ou des lésions cutanées.

6 Diagnostic

Le diagnostic clinique est souvent suffisant (lésions cutanées caractéristiques). Confirmation par la mise en évidence de l'agent infectieux par culture. En cas d'arthrite chronique, il est nécessaire d'examiner plusieurs articulations.

7 Diagnostics différentiels

Forme chronique avec arthrite : toutes les autres causes de boiteries : maladie de Glässer, *Mycoplasma hyosynoviae*, *Mycoplasma hyorhinis*. Chez les porcs âgés : *Corynebacterium pyogenes*, streptocoques, staphylocoques. Forme cutanée : septicémie causée par *Actinobacillus suis*.

8 Prophylaxie / Thérapie

Vaccination avec des vaccins inactivés. En raison de la présence ubiquitaire de l'agent infectieux et de sa persistance dans les amygdales, le traitement antibiotique n'est pas durable.

9 Prélèvements

Amygdales, synovie, biopsies des lésions cutanées ; en cas de septicémie : sang, organes.

10 Bases légales

Contrôle des viandes : carcasse entière impropre à la consommation lors de rouget cutané du porc (annexe 7, ch. 1.1.2.n, OHyAb)